



Valeur vénale d un bien illégal

Par **Philou303**, le **23/11/2012 à 18:45**

Bonjour chers bénévoles, ma question porte sur La détermination de la valeur vénale d un immeuble. Cet immeuble acquit en construction, est dépourvu d assurance dommages ouvrages, et n est pas complètement garantie en décennal. De plus, il n est pas conforme au permis de construire, et par conséquent une mise en demeure de régularisation à été faite par la mairie. Lors d une cession, la valeur vénale détermine par l administration doit elle tenir compte de ces griefs, et si oui, de quelle manière ? Merci a tous, pour vos nombreuses réponses.